



FORSSE
BRETAGNE SUD

FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ

N° SIRET : 810 703 322 00018

Habilitation électrique Opération Electrique
Indices B1(v)-B2(v)-BR-BC-H1(v)-H2(v)-HE-HC
Formation Initiale

OBJECTIFS :

- Procéder à la réalisation de travaux, d'interventions, de consignations ou à la réalisation d'opérations spéciales d'ordre électriques en basse et haute tension dans le respect des nouvelles prescriptions de la NFC 18-510. (nouvelles normes)

PUBLIC :

- Toutes personnes devant effectuer des travaux d'intervention, de consignation ou à la réalisation d'opérations spéciales (création d'installations électriques, câblages de platines, dépannage, remplacement à l'identique...)

ORGANISATION DE LA FORMATION:

- **Prérequis**
Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et les qualifications techniques nécessaires concernant la réalisation des opérations faisant objet de la formation. Etre apte médicalement.
- **Durée**
3 jours pour B1-B2-BR-BC-H1-H2-HC
- **Effectif**
De 1 à 10 stagiaires
- **Maintien des connaissances**
1 jour ½ tous les trois ans selon la norme NFC 18-510
- **Intervenant(s)**
Formateur en prévention des risques électriques
- **Méthode pédagogique**
Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas...
- **Attribution Finale**
Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE:

- Code du travail décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
- Norme NFC 18-510 de l'Union Technique Electrique

PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- **L'habilitation électrique**
 - . Définition
 - . Conditions d'habilitation
 - . Les indices et les activités correspondantes
- **Notions élémentaires d'électricité**
 - . La production de courant
 - . Les unités de mesure électriques
 - . Les différents types de courants
- **Les effets du courant électrique sur le corps**
- **Les différents types d'accidents électriques**
 - . Exemple de situation d'accidents
 - . Les conséquences d'un accident électrique
 - . Les différents types de contacts.
- **La protection intégrée à la conception des installations**
 - . Les écrans ou obstacles
 - . Disjoncteur différentiel, disjoncteur, porte-fusible
 - . Principes de mise à la terre
 - . Isolation renforcée et séparation des circuits
 - . Les différentes classes de matériel
 - . Les indices de protection
- **L'évaluation et la prévention des risques**
 - . Les différents éléments de l'analyse des risques électrique
 - . Les différentes mesures de prévention en vue de la réalisation d'opération d'ordre non-électrique
 - . Principe de mise en œuvre des opérations
- **Les différents domaines de tension, les ouvrages et installations**
 - . Les différents domaines de tension
- **Les zones d'environnement**
- **Les différents acteurs**
 - . Rôles et missions des différents acteurs
- **Les opérations d'ordre non-électrique**
 - . Les différentes opérations, le balisage, la protection...
- **La réalisation de travaux en BT et HT**
 - . Les procédures de travaux hors tension
 - . Les travaux dans un environnement électrique
 - . La pose d'obstacles et d'isolants
- **La réalisation de consignation en BT**
 - . La séparation
 - . La condamnation
 - . L'identification
 - . La vérification d'absence de tension
 - . La mise à la terre et en court-circuit
 - . Les procédures documentaires

PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- **Les interventions d'entretien et de dépannage en BT**
 - . Recherche et localisation de défauts
 - . Elimination des défauts, réparation ou remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel électrique
 - . Le réglage et vérification du fonctionnement après réparation
 - . La réalisation d'essais, de manœuvre, de vérification ou de mesurage
 - **Les équipements de protection**
 - **L'outillage électrique et les outils isolés**
 - **Les accidents électriques**
 - . Conduite à tenir
 - **Les incendies d'origine électrique**
 - . Conduite à tenir
- EVALUATION THEORIQUE (QCM)

PARTIE PRATIQUE

- **Exercice pratique de mise en situation et évaluation pratique pour chaque participant.**
- **Visite du site et des installations faisant l'objet de l'habilitation**

